

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001128472	1ere Gachée: 06:00 (1) Date: 07/07/2026 reap030726084542					
client: 410604 chantier: 060530	EUROTECH CHAMPAGNE Batiment MTC					12 RUE MAURICE PREVOST 51450 Bétheny 1 rue du Mont Aimé 0643142162/0614531219 51130 Bergères-lès-Vertus
						Véhicule:
						M91 8x4 ROUXEL POL
					M91 POLYCARPE	
					CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:	
06:49						
code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7) Dmax	
NJB254A320D	BPS		XF1	CL 0,40	S4 20	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		
		0		C25/30		
appellation commerciale C25/30 XF1 S4 Dm20 CEM2 320						
Propriétés particulières spécifiées						
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION			SPHRE 7200		NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:						
signature:						

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1